

Margot l'enragée

Commettre un délit, c'est passer la frontière : pour entrer dans la société ? Ou pour sortir d'une situation insupportable ? Educatrice à la Protection judiciaire de la jeunesse, je me pose cette question, quand je songe, notamment à l'histoire de Camille, placé sous contrôle judiciaire en mars 2010 par un juge d'instruction dans une affaire de stupéfiants. Il est impliqué dans un trafic important. Il a revendu plusieurs kilogrammes de résine de cannabis. Il est âgé de 16 ans et demi. Lors du premier entretien au service il est accompagné de sa mère. Les faits sont graves, la mère est atterrée. Elle ne comprend pas ce qui a pu se passer, comment son fils a-t-il pu commettre de tels actes ? Ils me livrent peu à peu les éléments de l'histoire familiale. Cette mesure est toujours en cours, il n'a pas encore été jugé. Lorsque je le rencontre en 2010, Camille est élève en BEP agricole dans une maison familiale et rurale. Ses résultats sont corrects, ses appréciations de stage sont dithyrambiques. Les parents sont agriculteurs, organisés en GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) avec l'oncle paternel de Camille dans un village de l'Ouest où l'on pratique principalement la culture maraîchère. Ils élèvent des vaches laitières et produisent des échalotes. Les relations avec la grand-mère maternelle de Camille, qui vit à quelques kilomètres de chez eux, sont à peine apaisées après de longues années de conflit. Ce conflit est venu de la réunification des deux exploitations, l'une du côté paternel et l'autre du côté maternel, en un même GAEC. La mère de Camille a racheté les parts de ses parents et s'est associée à son mari et son beau-frère. Dès lors, - Camille l'explique très bien -, la grand-mère n'a eu de cesse de « pourrir ses parents » me dit-il et les dénigrer. Sa mère confirme la méchanceté terrible de la grand-mère, en particulier à l'égard de son mari qui, dès lors, a commencé à se réfugier dans l'alcool. L'alcoolisme du père est tel que Camille est sollicité par sa mère plus qu'à son tour pour assurer le travail avec elle sur l'exploitation, au détriment parfois de sa scolarité. Dans le déroulement de la mesure une année se passe sans difficulté majeure, Camille vient régulièrement aux rendez-vous, explique peu à peu les circonstances plus précises de l'organisation du trafic de stupéfiants auquel il a participé et réaffirme farouchement sa volonté de décrocher, de lâcher tout cela. Il l'a d'ailleurs déjà fait, il a remboursé toutes ses dettes, il est à jour. Il peut donc désormais passer à autre chose, il souhaite se consacrer pleinement à ses études, il est passionné de génétique bovine et envisage de poursuivre sa formation au Canada après son bac pro. Ceci jusqu'à une nouvelle convocation, devant le juge des enfants cette fois, qui survient en février 2011. Il a été interpellé, à nouveau pour de la revente de stupéfiants. Il explique avoir été menacé d'un pistolet sur la tempe, qu'on a prétexté qu'il n'avait pas totalement remboursé ses dettes de la première affaire et qu'il devait pour être quitte écouler le kilogramme de résine de cannabis qu'on lui mettait dans les mains. A la sortie de cette audience, il me faisait de nouvelles révélations tant sur le contexte du trafic que sur les protagonistes. Il tremblait en m'expliquant tout cela. Je relayais ces déclarations dans un écrit aux deux magistrats concernés par les dossiers, le juge d'instruction et le juge des enfants. Lors de l'audience de mise en examen chez le juge des enfants pour la deuxième affaire, l'avocat de Camille invoque la jurisprudence de la Cour de Cassation qui retient l'exonération de la responsabilité pénale en cas de menaces assez pressantes ou directes pour enlever au prévenu sa liberté d'esprit. Le magistrat renvoie l'examen de ce point à l'audience de jugement.

En juillet 2011, Camille a été convoqué chez le juge d'instruction pour une confrontation avec un de ses coauteurs, instigateur selon ses dires du trafic. Il a soutenu, malgré l'angoisse manifeste liée à la crainte de représailles, bon nombre de ses déclarations.

Le lendemain son père, lors d'une consultation chez son médecin, faisait la demande d'une hospitalisation pour une cure de désintoxication alcoolique. Première cure sur trois dans laquelle il s'engageait à sa demande. Cette hospitalisation était effective fin août 2011 et a duré trois semaines.

La situation de Camille s'est ensuite dégradée. Il fut à l'origine de violentes altercations à la maison, s'en prenant particulièrement à sa mère. Il ne rentrait plus dormir à la maison mais avait investi le cabanon et la caravane que possèdent les parents sur un terrain près de la plage. A la

rentrée il n'a pas repris les cours. Pour réussir à le voir, alors que précédemment il venait au service volontiers, je me suis rendue sur place un matin et j'ai attendu qu'il se lève. Il a accepté de discuter mais il faisait visiblement un gros effort pour accepter de discuter calmement. Il était en rage, à cran, sous tension... Comment décrire ? J'ai pensé à la Margot l'Enragée, le personnage du tableau de Bruegel l'Ancien. La même attitude insondable.



Bruegel montre une figure folklorique comme l'incarnation de l'avidité furieuse. Emportant son butin, elle se dirige en courant vers la gueule de l'enfer. Les démons hissent un pont-levis et il est impossible de déterminer si Margot la Folle veut mettre son bien en sécurité ou si elle veut partir à la conquête de l'enfer.

<http://www.pieter-bruegel.com/salles/madmeg.htm>

La situation de Camille est restée aussi lourde et pesante jusqu'à la mi novembre 2011. Il n'était toujours pas retourné en cours. Nous étions en lien, avec son professeur principal, pour garantir à Camille qu'il avait toujours la possibilité de réintégrer la formation. Nous l'avons rencontré ensemble, toujours dans son refuge, pour tenter qu'il nous accompagne en vue d'une démarche de soins. Il refusait. Camille a néanmoins maintenu son activité sportive durant cette période. Il était présent à tous les entraînements et matches de foot de son équipe. Ce lien avec un groupe et l'investissement dans une activité me rassuraient un peu. Par ailleurs les inquiétudes restaient vives quant à la probable reprise de ses activités en matière de stupéfiants Mais de quel ordre ? Consommation ? Trafic ? Si cela était le cas, était-ce délibéré ou bien à nouveau sous la contrainte ou la menace ? Il niait et ne voulait pas discuter. « j'veis me débrouiller tout seul, ils verront qui je suis ! » Telle était sa formule de prédilection.

Pendant l'hospitalisation du père, une crise de violence avait eu lieu à la maison ; Camille avait porté des coups sur sa mère et sa tante. La mère n'avait pas souhaité appeler les pompiers. La tante n'avait pas souhaité déposer plainte. Le père de Camille lui avait pourtant conseillé de le faire. Au retour des vacances de la Toussaint, nous avons convenu que son professeur lui adresserait un courrier lui demandant de clarifier sa position au regard de ses absences en cours, il lui était demandé de fournir une lettre de démission. A défaut il serait convoqué à un conseil de discipline. De mon côté, je prévoyais de le convoquer avec ses parents pour faire le point sur sa situation pénale.

Camille est hospitalisé dans la nuit du 19 au 20 novembre 2011. Il a eu une violente altercation avec une personne aux abords d'une maison vers 1 heure du matin. L'autre personne est partie, Camille s'est dirigé vers la maison et a porté des coups dans une baie vitrée au point de la briser. Les propriétaires de la maison ont appelé les gendarmes. Ceux-ci ont prévenu les parents. Son père est venu le chercher mais au retour vers la maison, Camille a sauté de la voiture en marche. Son père a alors rappelé la gendarmerie. Les gendarmes l'ont retrouvé et ils ont accompagné les parents jusqu'à ce que leur fils soit pris en charge aux urgences psychiatriques. La gendarmerie a bien sûr verbalisé Camille au sujet du bris de glace, les informations ont été transmises au procureur, les victimes ont déposé plainte.

Camille avait pris connaissance la veille du courrier de son professeur.

J'ai choisi cette situation car elle est caractéristique de la problématique des mineurs que je rencontre dans l'exercice de mon métier. Si tous n'atteignent pas ce degré aigu de destructivité, ils sont néanmoins très souvent au carrefour entre histoire familiale et avenir personnel. De plus, ils alertent par leurs actes d'autres adultes que leurs parents. Ils interpellent donc les adultes en situation de responsabilité à leur égard. Dans la situation de Camille, il a été amené à réagir à la lettre qui lui demandait d'agir, d'écrire sa démission. Son acte de violence décisif fut dirigé contre la maison de personnes inconnues, qui n'ont eu aucune hésitation à appeler les gendarmes, contrairement aux parents. Leur appel a libéré la mère du poids de sa culpabilité à le faire elle-même. Le père, fort de son propre parcours de soin a repris pied et fut acteur de l'orientation de son fils vers l'hôpital.

Epilogue : Cette histoire semble vouloir démontrer qu'il faut bel et bien tout un village pour éduquer un enfant. Parti sur le continent africain pour un séjour humanitaire, sur la proposition de l'un de ses enseignants, Camille obtiendra pour finir son baccalauréat.

Haude Tanguy